

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, le Ministre du Travail a pris l'arrêt n° :

3A/2024/4176/151

accordant :

exploiter un parking et deux ascenseurs à l'adresse 2-14, rue Madeleine Frieden-Kinnen, L-8212 Mamer

au demandeur :

Goblet Lavandier & associés s.a., 53, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederaanven au nom et pour le compte MP Constructions s.à r.l., 2a, route de la Gare à L-8225 Mamer.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Mamer, le 27/12/2024

Le secrétaire communal f.f.,



Viktorija DUJMOVIC

Le bourgmestre,



Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 27/12/2024 au 05/02/2025 inclus.

Mamer, le 27/12/2024

Le secrétaire communal f.f.,



Viktorija DUJMOVIC

Le bourgmestre,



Luc FELLER